

QUESTEMBERT

L’annulation du PLU profite à un administré

Un habitant de Questembert obtient gain de cause. L’annulation du Plan local d’urbanisme par la cour d’appel de Nantes a rendu caduc le refus du maire de diviser son terrain, lui ouvrant la voie.

GF (PressPepper)

● Un habitant de Questembert, qui avait été empêché de diviser son terrain par le maire de la commune, a obtenu de facto gain de cause auprès de la cour administrative d’appel de Nantes. L’homme avait demandé au tribunal administratif de Rennes, en mai 2021, d’annuler l’arrêté par lequel le maire, Boris Lemaire, s’était opposé à sa déclaration préalable pour pouvoir construire sur une parcelle qu’il comptait détacher de son terrain, au lieu-dit Le Botrin.

Une parcelle jouxtant une prairie et un espace cultivé

Mais les premiers juges l’avaient désavoué le 2 février 2024 : le caractère agricole du secteur était avéré, selon eux. « La parcelle (...) se trouve dans un lieu-dit composé d’une quarantaine de constructions épar-ses, distant de plus de 2 km du centre-bourg de Questembert », avait considéré le tribunal administratif de Rennes.



L’annulation du PLUi a entraîné le retrait de l’arrêté du maire qui s’opposait à la division du terrain du requérant. Photo d’illustration Le Télégramme

« Ce groupement, entouré de vastes étendues boisées ou à vocation agricole, est fragmenté en plusieurs compartiments bâtis séparés par des espaces arborés ou des prairies, conférant ainsi au lieu-dit (...) une densité peu élevée », avait ajouté la juridiction. « La parcelle en cause est elle-même constituée d’arbres fruitiers et jouxte sur une de ses limites une prairie et un espace cultivé ». L’homme avait alors saisi la cour administrative d’appel de Nantes le 2 avril 2024 dans l’idée de contester ce jugement.

La commune devra verser 1 000 € de frais de justice

Mais, une semaine plus tôt, la même cour avait annulé le Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) de Questembert Commu-

nauté. « L’arrêt (...), devenu définitif, a eu pour effet de priver de base légale l’arrêté du 17 mars 2021 du maire », en déduit donc la cour administrative d’appel de Nantes dans un arrêt du 10 avril 2026 qui vient d’être rendu public. « L’opposition à la déclaration préalable était fondée sur la méconnaissance des dispositions de ce Plan local d’urbanisme intercommunal », expliquent en effet les juges nantais. Dans ces conditions, l’annulation du PLUi a entraîné le retrait de l’arrêté du maire qui s’opposait à la division du terrain du requérant. Il n’y a donc plus lieu de statuer sur sa demande d’annulation de l’opposition municipale à sa division de terrain. La commune de Questembert devra au passage lui verser 1 000 € de frais de justice.

La navette estivale de retour en juillet et en août

● En juillet et en août 2026, la navette estivale fait son grand retour ! Elle circulera tous les mardis et jeudis entre Damgan, Questembert et le village de caractère de Rochefort-en-Terre.

Un tarif unique de 2 €

Ainsi, les habitants et vacanciers pourront profiter des activités estivales en toute tranquillité ! Flâner dans les ruelles de Rochefort-en-Terre, classé parmi les plus beaux villages de France, faire le plein de sensations à Moulin Neuf Aventure (escape game, tyrolienne géante, activités nautiques, parcours dans les arbres, location de vélos...), faire un pas de côté et découvrir le patrimoine et l’animation du centre-ville de Questembert ou encore profiter des nombreux atouts de la station balnéaire de Damgan, de ses plages au port typique de Pénerf. Autant d’escales qui invitent les habitants à laisser leur voiture de côté le temps d’une journée et qui offrent aux vacanciers de nouvelles idées de sorties et de découvertes.

Avec un tarif unique de 2 € l’aller-retour, la navette estivale offre une solution de mobilité pratique et accessible pour se déplacer tout au long de l’été sur le territoire de Questembert communauté. Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d’un adulte responsable. Et le règlement s’effectue auprès du chauffeur en espèces uniquement.



La navette estivale permettra d’aller profiter de la plage à Damgan. Photo d’archives Le Télégramme/Samira Roth

Pour les personnes à mobilité réduite, prise en charge à la demande au tél. 02 97 43 32 70 : avant 17 h le vendredi pour le service du mardi, avant 17 h le mardi pour le service du jeudi.

Pratique

Pas de navette les jours fériés. Tous les horaires et informations sur www.questembert-communaute.fr

QUESTEMBERT

La Fête de la musique, c'est demain

● La Fête de la musique marque le début de l’été dans la commune. Traditionnellement positionnée le dernier vendredi de juin, elle correspond à la fin des examens et au début des festivités qui ponctuent la saison estivale. Cette année, elle aura lieu demain. La Ville de Questembert reste en charge de l’organisation, mais elle n’est pas seule pour le faire. Les associations locales sont parties prenantes et les bars jouent le jeu aussi. Le centre-ville et les places du centre se transforment en scènes à ciel ouvert. La soirée est gratuite et fait dialoguer tous les styles de musiques pour tous les goûts, dès 19 h jusqu’à minuit. Ce sont sept scènes qui feront vibrer les spectateurs avec des propositions pour tous les styles : du jazz, du rock, du chant, de la musique traditionnelle...

Une nouvelle scène

Cette année, une nouvelle scène voit

le jour, la scène jazz, située passage de l’école des filles. Formé par la chanteuse Maïwen Ourtiga et le guitariste Philippe Bayle, le duo Caminaluz s’y produira de 20 h à 21 h 30 afin de mettre en musique cet aménagement remarquable dans la ville et de faire découvrir ce passage préservé de la circulation. Les associations locales sont parties prenantes. Kalon assure la programmation de la scène rock et gère la scène ouverte, Le Camber assure la programmation de la scène fest-noz sous les halles, Parenthèse gère la scène blues/cover... Et nombre d’associations participent telles que Les Bateliers de Célac, la chorale Mosaïque. Le monde associatif est également aux manettes des cinq buvettes réparties dans la ville, à proximité des scènes.

Pratique

Demain, dès 19 h jusqu’à minuit, au centre-ville.



Le duo Caminaluz se produira sur la nouvelle scène, située passage de l’école des filles, de 20 h à 21 h 30. Photo d’archives Le Télégramme

SARZEAU

Les élèves des ateliers cinéma ont présenté leur travail à La Locomotive



Les élèves en cinéma des classes de quatrième et troisième du collège de Ruhy, avec leurs professeurs.

● Comme chaque année, les élèves des ateliers cinéma du collège de Ruhy projettent la réalisation de leurs travaux au cinéma La Locomotive. La rétrospective a eu lieu mardi dans la salle tout juste rénovée du cinéma d’Arzon. L’occasion de découvrir des courts-métrages écrits, tournés, réalisés et montés par les élèves de troisième et quatrième, qui sont revenus sur cette année riche en projets : l’accueil sur le tournage du nouveau film de Mélanie Auffret dans le

Finistère, jeune réalisatrice qui accompagne les ateliers depuis trois ans, ainsi qu’une belle rencontre avec l’actrice Camille Lou et des professionnels du cinéma (régisseuse, ingénieur du son, étudiant en cinéma...). Vingt-et-un nouveaux élèves prendront le relais à la rentrée prochaine pour terminer un ambitieux documentaire « Sensorama », autour des cinq sens, qui sera projeté en novembre pendant le Mois du doc. Ils participeront également au Festival Alain Resnais à Vannes.